

Emmaüs, acteur majeur du développement durable et des filières environnementales, investit la filière DEA

Le Grenelle de l'environnement avait émis en 2007 une recommandation visant à réduire le volume des déchets ménagers, et plus particulièrement du mobilier.

Une étude de l'ADEME, réalisée en 2009, estimait le gisement annuel de déchets d'ameublement à environ 2,1 millions de tonnes, soit environ 33 kilos par habitant.

Du Grenelle de l'environnement au lancement de la filière DEA

En janvier 2012, un décret définit l'organisation de la filière selon le principe de la responsabilité élargie du producteur (REP). Cette dernière consiste à faire financer la gestion des déchets d'éléments d'ameublement par les « metteurs sur le marché » (fabricants, importateurs, distributeurs), à travers une éco-contribution acquittée par le consommateur.

En 2012, la filière DEA se structure et se fixe pour objectif d'atteindre, à l'horizon 2017, 45% de réutilisation et recyclage pour les DEA ménagers (contre 25% actuellement) et 75% pour les DEA professionnels.

Emmaüs a participé activement à un groupe de travail, constitué des différents acteurs de la filière, en apportant son expertise afin que le réemploi et la réutilisation soient reconnus et pris en compte. Un objectif a été fixé pour la réutilisation - une grande première dans ce domaine - en vue d'augmenter de 50% les tonnages de mobilier réutilisés par les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Emmaüs, pionnier du développement durable depuis 60 ans, s'affirme comme un acteur incontournable des filières environnementales

Depuis plus de 60 ans, le mouvement Emmaüs est un pionnier de la réduction des déchets. Les structures Emmaüs, en collectant à domicile, triant, remettant en état et revendant à prix modiques des quantités considérables de produits issus des dons des particuliers, pratiquent et mettent en avant le réemploi au quotidien.

Ces dernières années, le mouvement Emmaüs s'est positionné sur les autres filières de récupération de produits en fin de vie (équipement électriques et électroniques, textile). A ce jour, les structures Emmaüs collectent plus de 40 000 tonnes par an de mobilier chez les particuliers et le réemploi des meubles représente leur première ressource financière.

Emmaüs signe une convention avec les deux éco-organismes agréés par l'Etat

Dans le cadre de son positionnement sur la filière DEA, Emmaüs France, en la personne de son président Franz Valli, va signer le 11 octobre une convention avec Eco-Mobilier, chargé de la gestion des DEA issus des ménages et le 14 octobre, avec Valdélia, qui gère la gestion des DEA issus des professionnels.